

\* Le journal des arts

AIX-EN-PROVENCE [24.04.08] – Le mardi 22 avril s'est tenue une réunion à la sous-préfecture d'Aix en Provence pour débattre des problèmes financiers et juridiques que rencontre la fondation Vasarely depuis plusieurs années.

Suite aux récentes démarches de Xavier Huertas, administrateur de la fondation Vasarely, les pouvoirs publics ont réuni les parties pour entamer une discussion sur la situation juridique et financière de la fondation. Créée par le peintre hongrois en 1976 pour promouvoir l'intégration de l'art dans l'architecture, la fondation Vasarely comptait au départ 1300 œuvres et 18 000 sérigraphies de l'artiste. Il ne reste aujourd'hui que 42 œuvres intégrées au bâtiment.

Plusieurs épisodes juridiques expliquent la disparition de ces œuvres : en décembre 2001, Charles Debbash, président de la fondation de 1981 à 1993, est condamné par le tribunal de grande instance d'Aix en Provence à 3 ans de prison et une amende de 2,5 millions de francs pour avoir détourné 2,3 millions de francs et plusieurs toiles de Vasarely avec la complicité de Pierre Lucas, alors délégué général de la fondation (voir le JDA n°139, décembre 2001 « du rififi chez Vasarely .»). Certaines œuvres ont été retrouvées chez la mère de Debbash, mais plusieurs d'entre elles ont été vendues.

En septembre 2007, une plainte contre X est déposée par le directeur des affaires culturelles et le sous-préfet d'Aix en Provence, membres du Conseil d'Administration de la fondation Vasarely, pour la disparition de 31 œuvres figurant à l'inventaire. Le président, Renaud Belnet, se désengage du problème et veut fermer la fondation, qu'il considère dans une impasse financière sans issue. Une enquête est alors ouverte, qui est toujours en cours.

A sa nomination en octobre 2007, Xavier Huertas se porte partie civile dans cette procédure. Le vendredi 18 avril, il a déposé une assignation en nullité devant une chambre civile du tribunal de grande instance (TGI) pour tenter de retrouver certaines œuvres. Cette assignation, qui sera examinée le 12 juin 2008 par le TGI, remet en cause un arbitrage successoral datant de 1995, effectué par les deux fils du peintre, André et Jean-Pierre. Cet arbitrage avait pour but de régler la succession de leur mère, morte en 1990. Leurs intérêts étaient alors représentés par Michèle Taburno, la femme de Jean-Pierre (décédé en 2002), également présidente de la fondation d'avril 1995 à juillet 1997. La fondation lui réclame la restitution des tableaux ou leur remboursement, et le paiement de 5 millions d'euros de dommages et intérêts. Celle-ci vit actuellement à Chicago (Etats-Unis), et s'est défendu en disant que « l'arbitrage respectait les lois successorales. » Elle affirme ne pas avoir été tenue au courant de cette nouvelle procédure et sera représentée par son avocat le 12 juin.

A la réunion du mardi 22 avril étaient présents : Maryse Joissains, maire d'Aix en Provence, Maurice Chabert, maire de Gordes, le sous-préfet Hubert Derache, la Direction des affaires culturelles, Xavier Huertas, et la famille

Vasarely (André et son épouse, et Pierre, fils de Jean-Pierre et légataire du peintre). Tous ont soutenu le renouvellement du mandat de M. Huertas, nommé provisoirement depuis octobre 2007. Mme Joissains a exprimé son désir de voir naître un projet culturel à la fondation, à qui la mairie de Aix en Provence donne 100 000 euros par an. (avec AFP)